

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la réalisation d'un projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de Villebarou

Par arrêté préfectoral du 06 mars 2024, une enquête publique relative à la réalisation d'un projet de parc photovoltaïque au sol situé à « la Vallée Maréchal », sur le territoire de la commune de Villebarou, sera ouverte en mairie de Villebarou du jeudi 04 avril 2024 à 9h30 au mardi 07 mai 2024 à 19h00.

Demande de permis de construire n°041 276 23 D0026, déposée par la SAS URBA 411 dont le siège social est situé 75 allée Wilhelm Roentgen, 34000 Montpellier et représentée par M. Julien Picart.

Au terme de la procédure, une autorisation de permis de construire ou un refus sera pris par M. le préfet, autorité compétente.

Commissaires-enquêteurs :

Monsieur Bernard Menudier, secrétaire général de mairie en retraite, est désigné commissaire-enquêteur.

Monsieur Roland Lessmeister, est désigné commissaire-enquêteur suppléant.

Composition du dossier : le projet de parc photovoltaïque est soumis à étude d'impact en application de l'article R.122-2 du code de l'environnement. Le dossier d'enquête comprend notamment une étude d'impact, un résumé non technique et l'avis de la mairie de Villebarou.

Consultation du dossier : pendant la durée de l'enquête, un dossier en version papier sera mis à disposition à la mairie de la commune de Villebarou ainsi que sur un poste informatique, où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures d'ouvertures habituelles au public.

Les pièces du dossier sont aussi disponibles sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Horaires d'ouverture de la mairie de Villebarou :

Le lundi et le jeudi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30,

Le mardi de 09h00 à 12h30 et de 16h00 à 19h00,

Le vendredi de 09h00 à 16h00,

Le samedi de 09h00 à 12h00.

Un registre d'enquête sera mis à disposition du public dans la mairie de Villebarou afin que toute personne puisse y formuler ses observations sur le projet.

Ces observations pourront également être adressées :

- par écrit à la mairie de Villebarou, à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- par mail à l'adresse suivante : ddt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr.

Les observations adressées par mail à l'adresse électronique précédemment citée seront publiées sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>.

En outre, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Villebarou :

- le jeudi 04 avril 2024 de 9h30 à 12h30 ;
- le jeudi 11 avril 2024 de 9h30 à 12h30 ;
- le samedi 20 avril 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- le mardi 07 mai 2024 de 16h00 à 19h00.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la préfecture de Loir-et-Cher, à la mairie de Villebarou où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport du commissaire enquêteur, ainsi que sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>